



Référence : CU 2021/202(A)/DTA/CEB/CSS
(douzième réunion du Groupe d'examen de l'application)

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime présente ses compliments à la [...] et a l'honneur d'inviter cordialement le Gouvernement à participer à la **douzième réunion du Groupe d'examen de l'application**, qui se tiendra du **14 au 18 juin 2021** selon des modalités hybrides (**en présentiel et en ligne**), dans la **salle des plénières du bâtiment M** du Centre international de Vienne, à Vienne (Autriche).

Le Groupe d'examen de l'application, créé par la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption dans sa résolution 3/1, intitulée « Mécanisme d'examen », est un groupe intergouvernemental d'États parties à composition non limitée fonctionnant sous l'autorité de la Conférence et lui faisant rapport. Il supervise le déroulement de l'examen afin de recenser les problèmes et les bonnes pratiques, et d'envisager l'assistance technique nécessaire pour assurer la bonne application de la Convention.

Conformément au plan de travail des organes subsidiaires de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui a été adopté par la Conférence à sa huitième session tenue en décembre 2019, et à la recommandation formulée ultérieurement par le Bureau de la Conférence, compte tenu des circonstances liées à la pandémie de COVID-19, la douzième réunion du Groupe sera axée sur la prévention, ainsi que sur l'incrimination, la détection et la répression (l'ordre du jour provisoire figure en annexe).

La documentation de la session, comprenant notamment l'ordre du jour provisoire annoté et l'organisation des travaux, sera disponible sous forme électronique dans toutes les langues officielles de l'Organisation sur les pages Web de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, aux adresses suivantes :

<https://www.unodc.org/unodc/en/corruption/IRG/session12.html>
ou <http://myconference.unov.org>

[...]

Le Gouvernement est informé par la présente que **deux membres** de sa délégation seront autorisés à participer en personne à la réunion, dans la salle des plénières du bâtiment M. Les représentantes et les représentants auront également la possibilité de participer aux séances en ligne, via la plateforme Interprefy. Pour des raisons techniques, le Gouvernement est informé que **seul un membre de la délégation participant à la réunion à distance pourra être désigné comme intervenant** sur la plateforme Interprefy et **trois personnes au maximum pourront être désignées comme observateurs**. Pour déterminer la composition de sa délégation, le Gouvernement est invité à tenir compte également de considérations relatives à l'équilibre entre les sexes.

Le système INDICO sera utilisé pour l'inscription des représentantes et représentants en vue de leur participation. L'inscription à la session est ouverte et accessible via le lien suivant :

<https://www.unodc.org/unodc/en/corruption/registration/june-2021-uncac-meetings/>

Le Gouvernement est informé qu'une note verbale officielle contenant les données requises pour chaque représentante ou représentant (nom, titre, adresse électronique personnelle, participation en présentiel ou en ligne et rôle d'intervenant ou d'observateur) doit être téléchargée dans le système INDICO. Les demandes d'inscription ne seront approuvées par le secrétariat qu'après vérification au regard de la note verbale officielle téléchargée dans ce système. Le Gouvernement est prié de bien vouloir communiquer la note verbale aux personnes qu'il aura désignées pour le représenter afin de leur permettre d'accomplir les formalités d'inscription dès que possible, et au plus tard le **9 juin 2021**, et de respecter ce délai pour que le secrétariat puisse achever tous les préparatifs techniques de la réunion. Le secrétariat ne sera malheureusement pas en mesure de donner suite aux demandes d'inscription après cette date.

Le Groupe d'examen de l'application et le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption tiendront, à leur douzième réunion respective, des **séances conjointes** sur des questions thématiques et d'assistance technique (réf. : CU 2021/202(A)/DTA/CEB/CSS et CU 2021/203(A)/DTA/CEB/ISS). Compte tenu de l'organisation conjointe des réunions, et pour des raisons techniques, **le Gouvernement est prié de n'émettre qu'une seule note verbale, contenant la composition de sa délégation pour les deux réunions**. L'inscription aux séances conjointes est configurée comme un événement unique dans le système INDICO.

Afin de faciliter le travail des interprètes et d'éviter les problèmes techniques, le Gouvernement est invité, dans la mesure du possible, à faire en sorte que les déclarations soient prononcées par les membres des délégations présents dans la salle des plénières du bâtiment M pour les délégations qui participeront en présentiel. Les délégations sont également invitées à fournir le texte des déclarations nationales générales (courriel à : uncac@un.org) en vue de leur publication sur un espace réservé du site Web de la réunion (<https://www.unodc.org/unodc/en/corruption/IRG/session12.html>).

Le secrétariat continuera de suivre la situation liée à la pandémie de COVID-19 et fournira en temps utile aux participantes et participants inscrits, ainsi que sur le site Web de la réunion, des informations actualisées concernant toute modification qu'il pourrait être nécessaire d'apporter aux dispositions ci-dessus et les éventuelles restrictions à l'accès au Centre international de Vienne.

Le 19 mai 2021

**Ordre du jour provisoire de la douzième session du
Groupe d'examen de l'application**

1. Questions d'organisation :
 - a) Ouverture de la session ;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Performance du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption.
3. Questions financières et budgétaires.
4. État de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption :
 - a) Échange d'informations, de pratiques et de données d'expérience acquises lors de l'application de la Convention ;
 - b) Débat thématique.
5. Assistance technique.
6. Questions diverses.
7. Ordre du jour provisoire de la treizième session du Groupe d'examen de l'application.
8. Adoption du rapport du Groupe d'examen de l'application sur les travaux de sa douzième session.